

REGLEMENT INTERIEUR ECOLE DE MUSIQUE THOUARE MELODIE

Préambule

Les présentes règles de la vie de l'école sont valables pendant toute la scolarité de l'élève sauf modifications apportées par le Conseil d'Administration. Le cas échéant, ces modifications Seront portées à la connaissance des adhérents et feront l'objet d'une contractualisation.

Les fondements de laïcité, de pluralité politique et religieuse fondent les valeurs de l'association

Elles interdisent toute propagande à l'intérieur de l'école sous quelque forme que ce soit.

Organisation de l'école

Calendrier

L'école est ouverte pendant 32 semaines par an et respecte les vacances de l'Education Nationale

Règlement

Le droit d'adhésion est fixé par famille et par an.

Le règlement en 3 ou 9 chèques est une facilité de paiement. En cas d'arrêt des cours de la part de l'élève, les chèques remis continueront à être encaissés

Assurances

La responsabilité de l'association est couverte par une assurance Responsabilité Civile. Aucune personne étrangère au cours ne pourra y être admise sauf s'il y a eu accord préalable du professeur.

Il est demandé aux parents de contracter une assurance pour les instruments qu'ils possèdent. L'école n'est pas responsable des dommages qu'ils pourraient encourir quel que soit le lieu ou les circonstances de leur utilisation.

Note : les conditions de mise à disposition temporaire, à titre onéreux, concernant certains instruments, sont communiquées sur demande auprès du secrétariat.

Accompagnement des enfants

Par mesure de sécurité nous invitons les parents :

- à accompagner leurs jeunes enfants jusqu'à l'intérieur de l'établissement ;
- à consulter les informations figurant sur le tableau d'affichage de l'association, situé dans le couloir, face à la salle de la Hillière, signalant les éventuels changements d'emploi du temps et les modifications des cours ;
- à prendre toute disposition pour assurer le transport de leurs enfants à l'aller et au retour aux horaires prévus, l'établissement ne pouvant assurer la surveillance des élèves avant et après les cours ;
- à veiller au respect des lieux en surveillant leurs enfants avant et après les cours.

**REGLEMENT INTERIEUR
ECOLE DE MUSIQUE THOUARE MELODIE**

REGLEMENT INTERIEUR ECOLE DE MUSIQUE THOUARE MELODIE

Respect des lieux et du matériel

Les cours se déroulent à la l'espace de la Morvandièrre. Ce lieu étant un un espace public, les élèves doivent pas perturber les autres activités s'y déroulant, par un comportement agité avant et après les cours.

L'élève est tenu de respecter les instruments, le matériel et les locaux mis à sa disposition. En cas de dégradation, la réparation lui sera exigée s'il est majeur ou auprès des parents, si l'élève est mineur.

L'élève majeur engage sa propre responsabilité.

Absences d'un professeur

En cas d'absence d'un professeur, l'école ne prend pas en charge les élèves et décline toute responsabilité. Il appartient au responsable légal de vérifier la présence du professeur.

Toute absence de professeur pour convenance personnelle donnera lieu à une récupération du ou des cours, à programmer en concertation entre les familles et le professeur.

Absence d'un élève

Toute absence doit être signalée au professeur.

Si un élève manque un cours, il n'y a pas de récupération.

Assiduité, travail personnel

La pratique de la musique est un loisir exigeant. Un travail régulier est indispensable tant en atelier musical ou pratique collective qu'en instrument.

L'abandon d'un des cours (atelier musical, instrument ou pratique collective) peut entraîner un arrêt des cours après notification écrite aux parents (les cours restant dus jusqu'à la fin de l'année scolaire).

Le rôle des parents est essentiel pour le contrôle et la motivation de l'apprentissage.

Les buts de l'école de musique

THOUARE MELODIE propose un enseignement musical riche et diversifié. (Musiques classiques, jazz, musiques actuelles, contemporaines, traditionnelles, anciennes,). Elle vit avec son temps et la richesse de son temps. Elle s'adresse à tous.

THOUARE MELODIE est un établissement culturel à part entière. L'association organise des concerts et participe à la vie culturelle de la ville.

THOUARE MELODIE est un lieu d'échange au travers ds pratiques collectives et des représentations. Les élèves pourront rejoindre rapidement un ensemble musical.

THOUARE MELODIE amène le musicien à développer sa curiosité musicale par la découverte, l'écoute et la pratique instrumentale ou chantée.

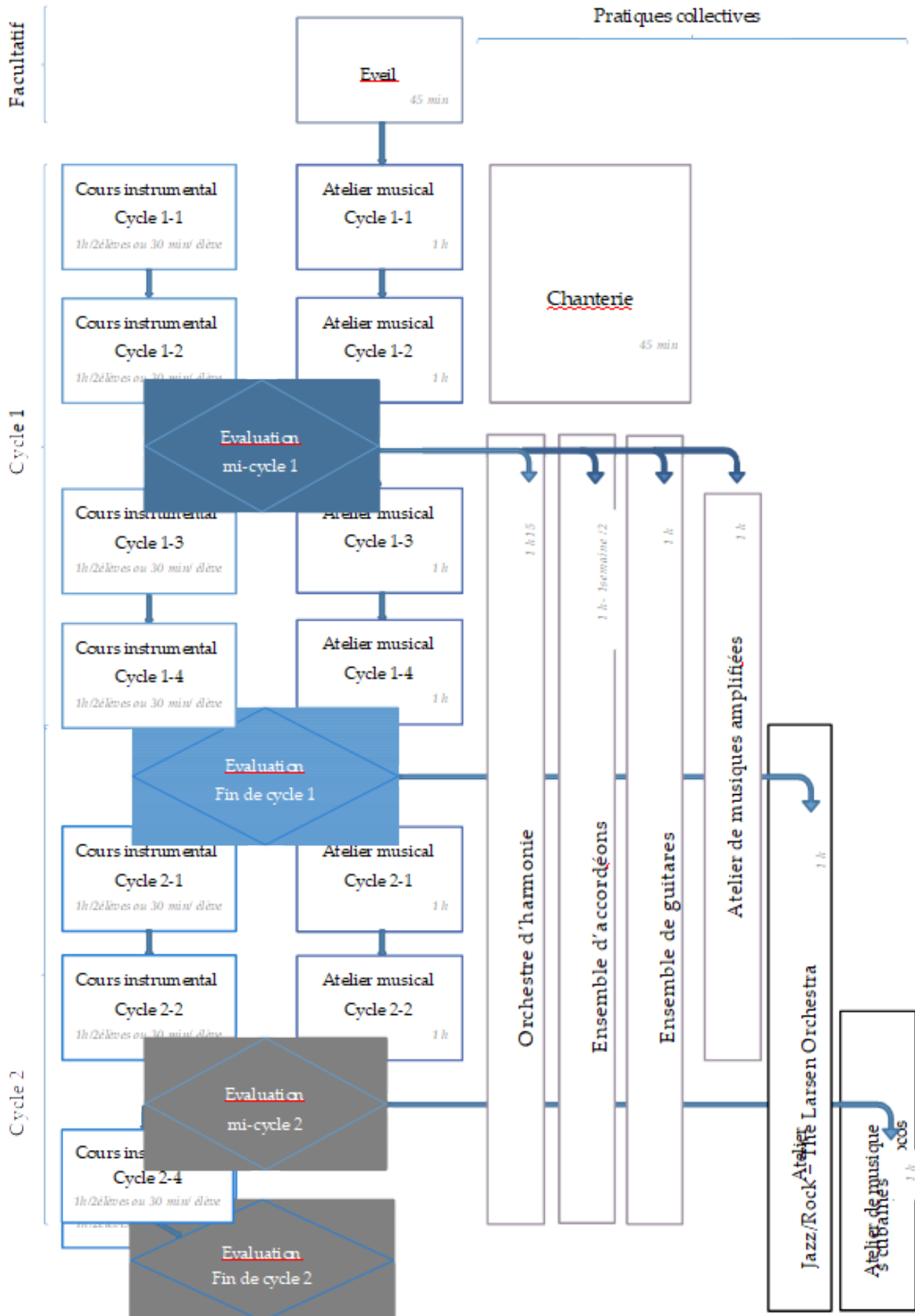
THOUARE MELODIE s'adresse à tous, jeunes, adultes, Thouaréens, non-Thouaréens, grâce à un enseignement musical accessible à tous.

L'enseignement est basé sur 3 axes complémentaires et obligatoires :

Les cours instrumentaux, les ateliers musicaux et les pratiques collectives.

REGLEMENT INTERIEUR ECOLE DE MUSIQUE THOUARE MELODIE

Organigramme



REGLEMENT INTERIEUR ECOLE DE MUSIQUE THOUARE MELODIE

Eveil musical

*Destiné aux enfants de 5-6 ans.
Cours de 45 min / semaine*

Les enfants apprennent de façon collective sensorielle et ludique les bases de la musique : ils relient le geste à la musique, chantent, s'accompagnent rythmiquement avec des percussions, découvrent les familles instrumentales, écoutent et commentent ce qu'ils entendent. Ils ont un premier contact avec les éléments fondamentaux de la musique.

Cours instrumentaux

*Cours de 1h/semaine pour 2 élèves ou 30min/ semaine pour 1 élève
Les cours par 2 élèves sont à privilégier.*

La pratique instrumentale est basée sur le développement de l'autonomie. L'élève apprendra à mettre en action sa sensibilité, son corps, son intelligence, pour un geste instrumental de plus en plus précis et élaboré au cours des années. Il découvrira l'expressivité musicale liée aux différents styles musicaux existants.

Instruments enseignés

Sauf indication contraire, les différents instruments sont accessibles dès 7ans.

Flûte traversière, Clarinette, Saxophone, Flûte à bec
Trompette, Trombone, Tuba
Violon, Alto, Violoncelle
Accordéon chromatique, Piano
Guitare classique, guitare électrique (dès 9-10 ans), guitare basse (dès 9-10 ans)
Chant (dès 9 ans)

Ateliers musicaux

*Obligatoire pour tous les élèves jusqu'en cycle 2-2.
Cours de 1h/semaine*

A la fois ludique et vivant, l'atelier musical permet un apprentissage direct entre le solfège et la pratique instrumentale. Il permet de passer par l'oral avant l'écrit. Il permet le développement de la formation auditive due aux partitions interprétées par les différents instruments. Il permet une meilleure compréhension / analyse des œuvres grâce à la pratique instrumentale et il permet de développer l'autonomie de l'élève.

*Chaque année est validée par le professeur.
Des évaluations sont organisées en mi-cycle et fin de cycle. Cf. Evaluations*

Pratiques collectives

Indispensables dès la première année.

Elles permettent de faire de la musique ensemble, de se rencontrer, d'échanger, de s'écouter, de travailler ensemble, de s'intégrer à un groupe, d'être autonome.
Chaque année, les différents ensembles se produisent plusieurs fois en concerts.

REGLEMENT INTERIEUR ECOLE DE MUSIQUE THOUARE MELODIE

Orchestres d'harmonies Junior

Ouvert aux jeunes à partir du 1 cycle 3ème année

L'orchestre, jumelé avec l'école de musique de Sainte Luce sur Loire accueille les jeunes jusqu'à l'âge de jusqu'à 11 ou 12 ans. Autour d'un répertoire varié; musique classique, musique de films, etc et surtout adapté à leur capacité de jeu musical. Les élèves apprennent à jouer ensemble sous la direction d'un chef ou d'une cheffe. Les partitions sont adaptées au niveau de chaque élève ce qui permet à tout le monde de se sentir à l'aise. Découvrir et travailler la musique ensemble dans la convivialité, reste l'objectif de l'orchestre d'harmonie.

Orchestres d'harmonies Adulte (Vents de Loire)

Ouvert aux jeunes à partir du 1 cycle 3ème année et à tous les adultes ayant au moins 3ans de pratique instrumentale

Comme l'orchestre junior, L'orchestre, jumelé avec l'école de musique de Sainte Luce sur Loire accueille les jeunes à partir 12 ans et les adultes. Autour d'un répertoire varié; musique classique, musique de films, etc et surtout adapté à leur capacité de jeu musical. Les élèves apprennent à jouer ensemble sous la direction d'un chef ou d'une cheffe. Les partitions sont adaptées au niveau de chaque élève ce qui permet à tout le monde de se sentir à l'aise. Découvrir et travailler la musique ensemble dans la convivialité, reste l'objectif de l'orchestre d'harmonie.

Ensemble d'accordéons

Ouvert aux accordéonistes ayant une à deux années de pratique instrumentale.

Ensemble de guitares

Ouvert à tous les élèves élèves de guitare de l'école ayant 1 à 2 années de pratique instrumentale

De nombreux style de musique sont étudiés ainsi que l'accompagnement et l'improvisation. Le professeur reste à l'écoute des élèves et de leurs demandes, il est en constante recherche de nouvelles musiques. La plupart des morceaux sont sous forme de partition donc la lecture est un élément important. Les arrangements sont adaptés aux niveaux des élèves. L'ensemble est actuellement divisé en deux groupe en fonction du niveau et de l'expérience des élèves: pour les débutants 1/2h de 19h à 19h30 et les « confirmés » 1h tous les jeudis soir.

Ateliers de musiques amplifiées

A partir du niveau 1 cycle 3e année (batterie, basse électrique, guitare électrique, chant, cordes, vents...tous les instrumentistes motivés)

Pratique Collective sonorisées autour de différents styles : blues, rock, Funk, raggae... Les propositions de morceaux sont les bienvenues. Des sessions en fin d'année pour aborder les questions propres aux musiques amplifiées.

Atelier Jazz/Rock (The Larsen Orchestra)

Ouvert à tous les élèves à partir du 2ème cycle.

Lieu d'échange et de travail collectif : trouver sa place, écoute, création, interprétation, improvisation, accompagnement, expression individuelle et collective. Un répertoire varié éclectique non limité choisi par le professeur et les musiciens. Les questions « techniques »: gestion du son,

REGLEMENT INTERIEUR ECOLE DE MUSIQUE THOUARE MELODIE

sonorisation, enregistrement, langage commun sont abordés. De nombreuses occasions de se produire en public toute l'année. *Les répétitions ont lieu tous les samedis de 14h30 à 15h30.*

REGLEMENT INTERIEUR ECOLE DE MUSIQUE THOUARE MELODIE

Evaluations

L'évaluation est continue pour tous les cours

Des épreuves d'évaluations communes sont organisées pour les mi-cycles et fin de cycle (soit environ tous les 2 ans).

Tout élève convoqué est tenu de se rendre aux épreuves.

Les évaluations de mi-cycles ont pour but de faire le point avec les élèves sur leurs acquis et sur le chemin restant à parcourir.

Les évaluations de fin de cycle doivent répondre à un niveau de compétences techniques et musicales.

Auditions, concerts

Quelques auditions sont organisées pendant l'année scolaire. Une au moins est obligatoire pour tous les élèves, enfants et adultes, pratiquant un instrument.

Cursus adulte (et adolescents débutants)

Il y a possibilité pour les adultes de suivre des cours Hors Cursus sans évaluations. L'atelier musical reste obligatoire.

Ateliers musicaux adultes

Obligatoire pour tous les élèves jusqu'en cycle 2-2.

Cours de 1h/semaine

Destiné aux adultes et adolescents débutants.

Les cours sont regroupés en 3 groupes de 2 années: cycle 1 années 1 et 2, cycle 1 années 3 et 4 et cycle 2 années 1 et 2.

Chaque année est validée par le professeur.

Coordonnées de l'association

THOUARE MELODIE
Espace de la Morvandièrè – 23 rue de Mauves – 44470 Thouaré / Loire
www.thouaremelodie.fr